

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14190**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Droit, Economie, Gestion Mention Economie, Spécialité Economie de l'environnement et des ressources naturelles (« Environmental and natural resources economics ») (ERNA)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole Modalités d'élaboration de références : CNESER du 19 avril 2011	Université Toulouse 1 Capitole, Président de l'université Toulouse 1 Capitole

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

122 Economie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du master peut exercer les activités suivantes :

- Il identifie et gère des problèmes spécifiques liés à l'environnement que ce soit au sein d'une entreprise privée, d'un cabinet d'expertise ou d'une administration.
- Il résout des problèmes économiques liés aux questions de pollution environnementale et de gestion durable des ressources naturelles, il comprend les politiques publiques dans ce domaine.
- Il identifie les contraintes économiques qui s'imposent aux projets liés à l'environnement et aux ressources naturelles.
- Il crée des projets environnementaux, des techniques d'évaluation, des audits environnementaux.

- Etre expert dans l'évaluation environnementale et dans l'analyse coût-bénéfice des projets ayant un impact sur l'environnement
- Appréhender des questions liées à la réglementation environnementale et aux différentes politiques environnementales (taxes, standards d'émissions, systèmes de permis d'émissions,...)
- Utiliser des outils de prospective et d'analyse quantitative dans les domaines des ressources naturelles notamment énergétiques
- Posséder une vision stratégique des décisions des acteurs privés (entreprises, investisseurs) liées à l'environnement : innovation, labellisation verte des produits, investissement socialement responsable, relations avec les fournisseurs et systèmes de gestion environnementale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Master en économie de l'environnement et des ressources naturelles vise à former des décideurs sur les questions liées aux politiques environnementales (sur la qualité de l'air, de l'eau, sur les déchets...) et de gestion de ressources naturelles (énergies, eau, forêts, pêcheries, biodiversité ...). Le diplômé se destine à une fonction dans :

- des entreprises des secteurs liés à l'environnement, à l'agriculture et aux ressources naturelles : grands groupes énergétiques (EDF, GDF-SUEZ,...), secteurs des énergies éoliennes et solaires, entreprises de service de distribution de l'eau et de gestion des déchets (Véolia, Suez,...), entreprises agroalimentaires de transformation et de distribution.
- des banques et des investisseurs qui gèrent des fonds d'investissement socialement responsable
- des entreprises de conseil en développement durable, bilan carbone, certification environnementale (point carbone, BIO intelligence service,...)
- des organismes publics liés à l'environnement (Ministères, Agences de l'eau, collectivités locales,...)
- chargé d'études économiques et de marché
- consultant en développement durable
- chef de projet, chargé de mission en développement durable
- chargé d'études prospectives en environnement
- gestionnaire de fond socialement responsable.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

M1403 : Études et prospectives socio-économiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

VOIE STANDARD

Semestre 1 22 ECTS

UE 1 Environmental Economics 5,5

UE 2 Economics of Risk and Time 5,5

UE 3 Green Business Strategies

Cost Benefit Analysis

Public Economics 1 5,5

UE 4 Green Business Strategies

Cost Benefit Analysis
Public Economics 1 5,5
Semestre 2 38 ECTS
UE 5 Natural Ressource Economics 5,5
UE 6 Environmental Evaluation 5,5
UE 7 Energy and Climate Change
Industrial Organization and the Food Industry
Public Economics 2
Water Economics 5,5
UE 8 Energy and Climate Change
Industrial Organization and the Food Industry
Public Economics 2
Water Economics 5,5
UE 9 Stage ou Mémoire 16

VOIE DOCTORALE

Semestre 1 22 ECTS
UE 1 Environmental economics 5,5
UE 2 Microeconomics 1 5,5
UE 3 Econometrics 1 5,5
UE 4 Macroeconomics 1 5,5
Semestre 2 38 ECTS
UE 5 Natural Ressources Economics 5,5
UE 6 Environmental Evaluation 5,5
UE 7 Econometrics 2
Macroeconomics 2
Microeconomics 2 5,5
UE 8 Macroeconomics 2
Microeconomics 2
Econometrics 2 5,5
Mémoire 16

Stage

Les étudiants de la voie standard peuvent au choix faire soit un mémoire sous la supervision de l'Ecole d'économie de Toulouse, soit un stage d'une durée de 4 à 6 mois. Il se déroule à partir de mi-avril.

Les objectifs et le contenu du stage doivent être préalablement consignés dans un projet de stage soumis par l'étudiant, pour approbation :

- au responsable du Master 2 ou à son représentant
- à un comité de stage comprenant le responsable du stagiaire dans l'entreprise ou le laboratoire et un enseignant intervenant dans le cadre de l'Ecole

Le stage fait l'objet d'un rapport de stage qui, à la demande du directeur de la formation, peut être présenté oralement par l'étudiant lors d'une soutenance.

Evaluation et compensation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées soit par des épreuves de contrôle continu et/ou soit par un examen terminal. La note de zéro à une épreuve est éliminatoire.

L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an.

A la seconde session d'examen, les étudiants composent sur les matières où ils n'ont pas obtenu la note de 10/20. Ils conservent le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20.

Pour être déclaré admis à la première session du Master 2 « Environmental and natural resources economics », le candidat doit obtenir :

- dans le cadre de la voie standard, une note moyenne au moins égale à 10/20 sur l'ensemble des matières des deux semestres, et, une note moyenne au moins égale à 12/20 au stage ou au mémoire.
- dans le cadre de la voie doctorale, une note moyenne au moins égale à 10/20 sur l'ensemble des matières des deux semestres, et une note moyenne à au moins 12/20 au mémoire .

Les unités d'enseignements sont validées isolément ou par compensation :

- isolément : une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.
- par compensation : la compensation est organisée sur l'année. Un étudiant valide son année s'il obtient la moyenne générale à toutes les UE hormis le stage ou le mémoire. La compensation annuelle entraîne la validation par compensation des unités où l'étudiant a eu une note inférieure à la moyenne.

Accès et formation préalable requise

L'octroi du diplôme de master s'effectue après une formation en 4 semestres dont les 2 premiers semestres peuvent être réalisés dans le cadre de parcours du domaine économie ou mathématiques appliquées ou de diplôme jugé équivalent.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Oui Composition des jurys : Enseignants du Master
En contrat d'apprentissage	X		Non
Après un parcours de formation continue	X		Oui Composition des jurys : Enseignants du Master
En contrat de professionnalisation	X		Non
Par candidature individuelle	X		Oui possible pour partie du diplôme par VAP ou VES Composition des jurys : Enseignants du Master
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 23 juillet 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-tlse1.fr>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :